



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 66882

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur sur la proposition formulée dans le rapport de l'Inspection générale des finances, de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration d'avril 2013 intitulé « l'hébergement et la prise en charge financière des demandeurs d'asile » prévoyant de poursuivre l'étude des avantages et inconvénients respectifs du maintien des CADA dans le code de l'action sociale et des familles (CASF), au regard de leur transfert éventuel dans le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Il lui demande son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66882

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8741

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)